

DES MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA

DEUXIEME SERIE—1904-1905

TOME X

SECTION I

LITTERATURE FRANCAISE, HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, ETC.

l'Honorable Joseph Royal

SA VIE—SES ŒUVRES

Par M. le juge L. A. PRUD'HOMME

EN VENTE CHEZ

J. HOPE ET FILS, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO
BERNARD QUARITCH, LONDRES, ANGLETERRE

1904

3

NO 3

I.—*L'honorable Joseph Royal—Sa vie—Ses œuvres,*

Par M. le juge L. A. PRUDHOMME.

(Lu le 22 juin 1904.)

Un auteur a dit quelque part, qu'il faut se défier surtout de deux classes de personnes: de ses ennemis et de ses amis, parce que les premiers sont généralement injustes ou pour le moins, d'une sévérité outrée, tandis que les seconds, entraînés inconsciemment par une indulgence extrême, versent facilement dans le défaut contraire. Il est évident que je ne compte, au sein de cette société, qui représente l'élite intellectuelle du pays, que des amis, dont l'excessive et trop flatteuse sympathie m'a valu l'honneur d'être associé à vos travaux académiques et d'occuper le fauteuil d'un homme avec lequel mon existence a été intimement liée.

Au surplus, ce touchant témoignage de bienveillance, je le conçois, s'adresse au groupe de vos compatriotes du Nord-Ouest et c'est en leur nom que je vous prie d'accepter l'expression de ma plus cordiale gratitude.

Vous ne pouviez m'inviter à parler de quelqu'un dont le souvenir me fut plus cher et plus précieux à plus d'un titre. Aussi ce sera un devoir bien agréable pour moi de pouvoir rendre à sa mémoire le juste tribut d'hommage et d'affection sincère que je lui porte.

En prolongeant son éloge, je ne ferai, je le sais, qu'augmenter vos regrets de l'avoir sitôt perdu, tout en vous faisant éprouver davantage ma propre infirmité.

L'honorable M. Royal a été mêlé à bien des événements importants de notre histoire et en déroulant devant vous les diverses phases de sa carrière, toute consacrée au service de son pays, j'aurai occasion d'indiquer brièvement le milieu dans lequel il a été appelé à faire sentir son action bienfaisante et la direction qu'il a donnée à l'élément Français de Manitoba, dans les situations troublantes qui signalèrent le berceau du régime constitutionnel, à la Rivière Rouge. Afin de mettre en pleine lumière cette figure si loyale et si éminente et mieux faire saisir les traits saillants de son caractère, il importe de mettre en relief le théâtre sur lequel il a déployé les hautes facultés de son intelligence et les nobles sentiments de son cœur si Français et si catholique.

La vie de M. Royal se divise en trois parties bien distinctes. La première comprend ses premières armes dans le journalisme, alors que la Divine Providence le préparait à son insu, par l'étude et le travail,

à jeter les assises des institutions et des lois d'une nouvelle province.

Lorsque ses heureuses dispositions eurent reçu leur plein développement dans les âpres luttes de la presse, à la demande de Mgr Taché, il prit la route de l'ouest, et pendant 23 ans, il demeura l'un des acteurs les plus en vue, dans les événements passionnants dont ce pays fut témoin, aux heures laborieuses de sa formation.

Au milieu de l'agitation fébrile et des clameurs de cette époque tourmentée, il contribua puissamment par son énergie, la noblesse de ses procédés et un harmonieux ensemble de brillantes qualités, à faire naître un ère de paix et de bonne entente et à grouper les hommes de bien autour du drapeau de la justice et de la légalité.

Ce fut la période la plus féconde de sa vie, en œuvres durables, et celle qui également porte le plus l'empreinte de sa personnalité.

En dépit des occupations absorbantes de la politique, il ne voulut jamais abandonner sa plume si souple et si piquante de sel gaulois.

Sacré écrivain dès sa sortie du collège, il demeura fidèle au secret entraînement de sa vocation. Enfin, lorsqu'il eut épuisé les honneurs de son pays, il quitta l'ouest comme un ouvrier qui, après s'être consciencieusement acquitté de sa tâche tout le jour, retourne le soir à son foyer.

Ce fut la dernière phase de sa vie.

Il entra alors de nouveau dans l'arène du journalisme, qui avait fait le charme de ses premières années. La mort vint le surprendre au milieu de travaux historiques, dont il ne lui restait plus que quelques pages à écrire.

Avant de pénétrer dans le détail de sa vie et d'étudier ses principaux travaux littéraires, je crois qu'il est désirable de donner une idée d'ensemble de cette belle figure et d'en buriner les traits les plus frappants.

M. Royal appartenait à cette race de gentilhommes aux manières chevaleresques que chantaient naguères les trouvères du moyen-âge.

Tout respirait en lui un cachet de noblesse et de grandeur. Sa démarche patricienne, le fin sourire qui se promenait sur ses lèvres, son front altier et découvert, son œil caressant, ainsi que sa politesse exquise attirèrent naturellement vers lui et répandaient un charme sur son commerce.

Il n'y avait rien de trivial ou de mesquin dans sa conversation ou sa conduite.

On peut dire que pendant son séjour à la Rivière Rouge, aucun Canadien-français un peu marquant ne passait à St-Boniface sans aller lui rendre visite et il le trouvait toujours prêt à se mettre à sa disposi-

tion pour l'aider à ouvrir les avenues de la nouvelle carrière qu'il venait embrasser au Manitoba. Pour être utile à un compatriote, il lui semblait que ni les pas ni les démarches ni les correspondances étaient un fardeau ou un ennui.

De fait, à certains moments de sa carrière, on finit par abuser de cette extrême condescendance et la faire dégénérer en véritable imposition.

Pourtant, il ne s'en plaignait que rarement. "Que voulez-vous que je fasse, se contentait-il de dire en souriant, ils s'adressent à moi, ils n'ont ici ni parents ni amis; je ne puis pas les repousser."

Dans l'intimité des conversations du foyer, entouré du cercle des confidents de ses pensées, M. Royal était un causeur ravissant.

Il imprimait à ces entretiens familiers un cachet séduisant par la sûreté de ses appréciations sur les événements du jour, les questions historiques ou d'économie politique.

Son commerce constituait une école de bon ton et de délicatesse entre gens bien nés.

M. Royal était un puriste, respectueux de la langue française, qui n'avait pas de secrets pour lui. Sa phrase impeccable et élégante avait toujours le mot juste, le terme *ad hoc*. Il observait dans sa conversation, comme pour sa toilette, une tenue irréprochable. Cette correction de bon goût, qui excluait toute ostentation, provenait naturellement de son amour de l'ordre et des soucis des convenances. Bref, c'était un homme supérieur, qui, même en se répandant avec ses amis, relevait le niveau de la discussion par des considérations d'un ordre élevé et conservait toujours le sentiment de sa dignité. On pourrait à bon droit lui appliquer ce vers du poète latin: "*Odi profanum vulgus atque arceo.*"

Déférent pour les opinions des autres et doué d'une verve intarissable, il était un véritable bout en train qui animait le cercle qui avait la bonne fortune de le posséder. Sa grande affabilité n'allait point toutefois jusqu'à l'abandon, excepté avec ceux qu'il avait pratiqués. Il ne se livrait sans réserve qu'à bon escient. A l'occasion, sur un ton badin et original, il faisait toucher du doigt un défaut, soulignait un travers vulgarisé ou dénonçait un principe boiteux ayant cours. C'était le "*carpere ridendo mores*" du bon Horace. Comme écrivain, M. Royal possédait un style personnel, qui est le propre des hommes d'une grande valeur. Sa phrase était courte, alerte, incisive, courant droit au but, et son expression juste et appropriée, avec une pointe d'esprit très fine et très souple.

C'était un écrivain de race, élégant et nourri de connaissances classiques.

Doué d'une façon peu commune, c'est presque en se jouant qu'il laissait échapper de sa plume des articles pleins de vie et de brillantes

conceptions. Il a touché un peu tous les genres, moins peut-être le descriptif, qui ne lui offrait que peu d'attrait. Il possédait merveilleusement le talent

“ d'une voix légère,

“ De passer du grave au doux, du plaisant au sévère.”

Il n'était pas de ceux qui triturent un sujet comme un fruit savoureux, dont on veut extraire tous les sucs jusqu'à l'assèchement complet.

Il se contentait le plus souvent d'indiquer, comme en passant, les divers aspects d'une question et les considérations les plus frappantes qu'elle appelle, laissant à l'esprit du lecteur le soin de poursuivre plus loin ce premier anneau d'un argument jusqu'à ses ultimes conclusions ou de deviner le reste.

Ainsi allégi dans sa marche rapide, il entraînait le lecteur à sa suite et lui faisait admirer, à chaque instant, des horizons nouveaux sur lesquels il lançait un jet de lumière.

Il demeurait toujours d'une courtoisie parfaite et respectueux de la personne de ses contradicteurs au milieu des passes d'armes les plus vives.

Il n'a eu dans sa vie que des adversaires, jamais d'ennemis.

Comme orateur, il jouissait d'une popularité bien méritée. Lorsqu'il s'agissait de discuter un problème complexe, d'aborder une situation tendue, il faisait preuve d'un tact et d'une délicatesse de toucher vraiment étonnante.

Sans être un tribun fougueux, sa parole convaincante et mâle ne manquait pas de chaleur.

Les foules aimaient à entendre en lui un homme instruit, à l'âme haute, sincèrement épris d'amour pour la vérité et la justice et l'acclamaient avec enthousiasme.

M. Royal n'était pas seulement un croyant robuste, mais sa foi virile se traduisait dans la pratique de sa vie. Il était vraiment édifiant de le voir, au milieu des distractions multiples de sa carrière publique, assister pieusement, à tous les matins, à la basse-messe et s'approcher, à tous les mois, de la Sainte-Table, pour se nourrir du pain des forts. A tous les dimanches, il se faisait un devoir de monter à l'orgue pour seconder le maître de chapelle et chanter sa partie au lutrin. Généreux à l'excès, le cœur sur la main, toutes les fois qu'il s'agissait d'une œuvre religieuse ou nationale, honorable dans tous ses rapports, d'une amitié sûre et sans défaillance, M. Royal, pour tout résumer en quelques mots, fut un homme de bien, aussi distingué par les qualités du cœur que par la puissance de sa belle intelligence.

Il naquit dans la paroisse de Repentigny, le 7 mai 1837. Son père, brave ouvrier, gagnait le pain de sa famille par son labeur de chaque jour. Il légua à ses enfants, pour toute richesse, un nom sans tache, l'exemple d'une vie honorable et l'amour du devoir.

La constance dans l'effort qui s'impose au chef de famille et cette lutte quotidienne qu'il lui faut livrer pour assurer une honnête aisance au foyer, tiennent en éveil les énergies de l'ouvrier et du cultivateur et éperonnent sa puissance de vouloir et d'agir.

Ses enfants, en vertu des lois de l'atavisme, ont de grandes chances d'hériter de ces qualités, qui sont la clef du succès. Aussi il ne faut pas s'étonner si la plupart de nos hommes d'état sont sortis des rangs de l'armée des travailleurs.

Les talents incontestables de M. Royal furent bientôt remarqués à l'école de son village. Son père, qui avait l'intuition de l'avenir de son fils, s'il était outillé convenablement, aurait bien aimé lui faire poursuivre un cours classique, mais l'état de sa fortune ne lui permettait pas d'entreprendre une telle tâche, lorsque la divine Providence lui suscita un protecteur, dans la personne du révérend M. Venant Pilon, chanoine titulaire de l'évêché de Montréal.

Ce prêtre distingué se chargea de solder toutes les dépenses de ses années de collège.

M. Royal conserva toute sa vie une profonde gratitude envers M. Pilon. Il aimait à redire l'extrême bonté, les nobles sentiments de son protecteur et les précieux conseils qu'il en avait reçus. A tous les ans, à la fête de saint Venant, il se faisait un devoir de communier à son intention. Notons, en passant, qu'elle est longue la liste de nos hommes distingués qui sont redevables du bienfait de l'éducation au dévouement de quelque membre du clergé.

M. Royal commença son cours au collège de Montréal pour le terminer chez les P.P. Jésuites.

Il se trouva en compagnie d'une pléiade de jeunes gens de talents supérieurs qui devaient faire leur marque plus tard. Parmi ses confrères, il suffira de mentionner les noms de l'hon. H. Mercier, qui devint Premier Ministre de la province de Québec, et l'hon. D. Girouard, juge de la Cour Suprême du Canada.

Ce milieu convenait à cette intelligence d'élite et ses professeurs eurent bientôt fait de reconnaître les exubérantes ressources de son esprit.

Après avoir terminé ses études, il éprouva un moment d'hésitation avant de franchir le seuil de son Alma Mater et se demanda s'il n'était pas appelé à pénétrer dans le sanctuaire.

Rassuré bientôt par son directeur, qui prévoyait tout le bien qu'il accomplirait dans le monde, il se destina au barreau et passa brevet

avec Sir Georges E. Cartier. Cependant, les études légales n'offraient point à son esprit prime-sautier, le champ d'action qui lui était propre. Pour cette plante pleine de sève l'atmosphère d'un bureau d'avocat semblait comme celle d'une serre-chaude où il allait s'atrophier faute d'air.

Un attrait irrésistible l'entraînait dans l'arène du journalisme. Il sentait déjà, comme aurait dit Edmond Rostand, un fourmillement dans sa plume.

D'ailleurs, le salaire des étudiants en droit, à cette époque, n'était que nominal et la bourse de M. Royal criait famine. Dans ces circonstances, il alla frapper à la porte de "La Minerve." On la lui ouvrit toute grande et de ce jour, il fut attaché à la rédaction.

C'était en 1857; il ne venait que d'atteindre ses 20 ans. Depuis cette date, M. Royal fit du journalisme sa carrière de préférence. Ce fut l'amant passionné de sa vie. Entre temps, il allait s'asseoir à sa table d'étudiant pour rédiger une déclaration ou analyser un chapitre de Pothier, juste assez pour ne pas donner une entorse trop forte à la loi du barreau, alors débonnaire, et se préparer d'une manière convenable aux examens voulus.

Il est impossible de servir deux maîtres ou d'atteindre les sommets dans deux carrières qui exigent des études et supposent des aptitudes qui, sans s'exclure absolument, sont dirigées par des voies et embrassent des horizons de nature différente. Les joutes ardentes des journaux militants sur les questions politiques, sociales ou économiques du jour, ne constituent pas précisément une formation pour les débats contradictoires du prétoire, sur l'interprétation d'un article du code ou l'application à un cas donné d'une décision judiciaire. Une seule de ces nobles professions suffit à absorber toutes les facultés de l'homme le mieux doué. Aussi, M. Royal eut-il bientôt fait de fixer son choix. Admis au barreau, après un examen qui lui faisait honneur, il décida de laisser, au moins pour le moment, dormir sa robe d'avocat dans sa serviette, afin de donner plus de liberté à sa plume. "La Minerve" était à cette époque, et elle le fut pendant bien des années, l'organe principal du parti conservateur. Dans les bureaux de ce journal, M. Royal devint en contact avec les hommes d'état qui gouvernaient le pays et eut occasion de connaître leurs pensées sur les problèmes du jour et l'orientation qu'ils désiraient donner aux institutions du pays. Ce fut une école bien profitable pour lui et il fut ainsi, dès sa jeunesse, initié à l'art si difficile de gouverner les hommes.

Il profita du printemps de sa vie, alors que toutes les facultés sont en pleine floraison, pour amasser des trésors de sciences profondes et orner son intelligence de connaissances sérieuses. Il n'était pas de ceux qui s'imaginent que le talent dispense du travail.

Le journalisme est un véritable ministère et celui qui veut s'en rendre digne, doit se résigner à devenir un rude travailleur. Autrement, il risque fort de s'égarer et d'entraîner ses lecteurs dans ses erreurs.

En effet, l'influence d'un journal se fait sentir au milieu des milliers de foyers où il pénètre.

S'il est aux mains d'écrivains honnêtes et éclairés, il sert à infiltrer, à petites doses, dans la société, les notions exactes de ce qui est vrai et juste, à déterminer des mouvements d'opinion publique dans la bonne voie, à montrer du doigt les dangers à éviter, à endiguer les emportements malsains pour les innovations dangereuses et enfin à faire connaître, en toute occurrence, les droits et les devoirs d'un chacun.

Celui qui veut servir efficacement sa patrie, dans cette carrière, doit nécessairement travailler sans trêve à s'instruire, car l'on ne peut donner que ce que l'on a. L'écrivain qui n'étudie pas constamment ne tarde guère à s'assécher et à dépenser le bagage de connaissances déjà acquises. Les rives d'un ruisseau ont beau être parsemées de fleurs et de vert feuillage, si la source qui l'alimente vient à tarir et cesse d'y répandre une onde rafraîchissante, elles finissent bientôt par devenir arides et ne plus rien produire.

Ce n'est pas entre deux lanciers ou deux polka, au milieu de soirées enivrantes et féeriques, que la jeunesse peut se former à l'art de diriger l'opinion publique vers le bien. La vie n'est pas un opéra et à ce commerce les caractères se détendent et s'affadissent. Les notions écourtées, de surface, les aperçus à fleur de peau, un peu sur tout ou sur rien, ne peuvent suffire à un journaliste consciencieux de ses devoirs. Une jeunesse, ainsi dissipée, se trouve sans racine et flotte comme des algues de côté et d'autre. Eprouvant un besoin inquiet d'émotion et d'élan, elle se laisse facilement entraîner à tout ce qui la séduit par un aspect de générosité apparente ou attendrir par des mots sonores et confond parfois les nobles aspirations d'un véritable patriotisme, avec les visées vulgaires d'un ambitieux. Il lui manque le contre-poids de l'expérience et des connaissances approfondies.

M. Royal n'a pu être véritablement utile à son pays, que parce que toute sa vie il ne cessa de se livrer à l'étude. C'est la condition *sine qua non* de tout succès sérieux et durable.

Deux ans après son entrée à "La Minerve," il fonda avec Cyrille Boucher et quelques autres écrivains de marque, un journal appelé "L'Ordre."

Cette feuille, rédigée par des jeunes gens brillants, fit du bruit. Ses directeurs ne se souciaient guère de faire du journalisme payant. On se grisait d'une idée noble, émouvante, et on la lançait devant le public, toute fraîche éclosée.

A "L'Ordre," on ne tenait guère compte des ménagements que comporte un journal de parti. On ne coupait pas les ailes aux conceptions de l'écrivain et on ne muselait pas sa pensée au moment où elle voulait prendre son essor, sous le prétexte que le rendement de la caisse pourrait bien en souffrir.

Ces jeunes gens allaient droit leur chemin, frappant en pleine visière, et de tous côtés.

Nous traversions une phase difficile de notre histoire. Les circonstances malheureuses, dans lesquelles le Haut et le Bas-Canada avaient été unis, avaient donné lieu à d'amères récriminations et soulevé des sentiments d'animosité dont on se souvenait encore dans l'occasion.

Les hommes supérieurs de ces deux provinces, en se rencontrant sur les parquets de la Chambre, purent mieux se connaître et se rendre mutuellement justice. Des alliances se firent entre des groupes qui représentaient ces deux provinces, mais ces unions qui ne dataient que depuis peu, n'avaient pas encore été suffisamment cimentées par le temps et l'identité des intérêts, pour offrir une forte résistance. Aussi les ministères, dont l'existence dépendait de ces rapprochements éphémères, étaient emportés par le premier coup de vent que soulevait une faction. Le gouvernement responsable en était à ses premières épreuves et ce n'est pas du premier coup qu'un régime aussi complexe peut avoir toutes ses prises dans un pays. Les rouages si admirables de cette forme de gouvernement donnaient lieu à des frictions dans ses fonctionnements si multiples, comme une machine aux premiers jours d'essai.

"L'Ordre," l'œil au guet, dénonçait, sans merci, tout ce qui lui paraissait défectueux dans cet engrenage et appelait chaque chose par son nom, sans mettre de sourdine à ses opinions.

De fait, M. Royal, par tempérament, entendait bien réclamer, en toute occasion, la liberté de parole et était impatient de toute entrave qui pouvait gêner l'expression franche, sincère et complète du fond de sa pensée.

Cette noble indépendance valut à "L'Ordre" des témoignages de sympathie très flatteurs. Toutefois, ce journal, privé de tout patronage, n'ayant pour capital que le talent de ses directeurs, connut bientôt les ennuis de la gêne financière. Le temps n'était pas favorable à un journal de cette allure et après plusieurs années de joutes brillantes, "L'Ordre" rentra dans le silence ou si l'on aime mieux, le silence entra dans "L'Ordre." M. Royal, qui sentait en lui le feu sacré du journalisme, ne pouvait se passer d'un organe. Peu de temps après la disparition de "L'Ordre," il fondait "Le Nouveau Monde," dont il devint le premier rédacteur en chef. C'était en 1867.

Le Canada était arrivé à une période passionnante, à un point tournant de son histoire.

La confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord offrait un vaste champ d'étude et soulevait une foule de problèmes.

On se demandait, avec inquiétude, ce qu'allait devenir la race française, avec ses institutions propres et ses immunités religieuses et nationales, dans cette agglomération disparate. Avant que cette forme nouvelle ne fut moulue sur les traits vivants du peuple auquel on l'appliquait, elle faisait naître de vives appréhensions chez bien des hommes, qui d'ailleurs ne lui étaient pas hostiles. C'est qu'il est plus facile de fabriquer une constitution que de façonner les intelligences et de disposer les citoyens à l'accepter avec le même esprit que ses auteurs.

L'homme n'est pas une entité éclosée sous une baguette métaphysique.

M. Royal, sincèrement attaché aux intérêts religieux et nationaux de ses compatriotes, tout en saluant avec plaisir ce nouvel ordre de choses, devenu dans les circonstances une quasi-nécessité, ne se livrait pas tout entier à l'enivrement d'une joie sans mélange. Il faisait ses réserves et conseillait une vigilance active sur ce qui pouvait faiblir, dans cette structure à peine édifiée, et devenir une menace pour les éléments de notre nationalité. C'était le "Caveant Consules" qu'il faisait entendre de temps à autre dans son journal, tout en favorisant les hommes alors au pouvoir.

"Le Nouveau Monde," rédigé avec vigueur et talent, fut accueilli avec faveur dans la province de Québec. On y admirait surtout l'orthodoxie de ses principes sur les questions qui concernaient les rapports de l'Eglise avec l'Etat. Il déterminait un courant d'opinions sur les thèses alors en discussion et groupait une phalange considérable d'hommes de valeur autour de son drapeau.

Bref, "Le Nouveau Monde" fit une école, dont M. Royal était l'âme dirigeante. On comprendra que je suis tenu, ici, à des réserves et que je ne puis qu'effleurer du bout de l'aile ces sujets si étrangers aux travaux de notre société.

Un changement se produisit tout à coup dans la carrière de M. Royal et lui fit abandonner "Le Nouveau Monde" pour aller faire sentir son action sur un autre théâtre. Mgr Taché se trouvait à Montréal en 1870, en route pour la Rivière Rouge, pour y exercer un ministère de paix et de conciliation.

Avant son départ, il chercha à s'entourer d'hommes instruits et bien disposés, qui pussent prendre en main les intérêts de l'élément catholique et français dans la province naissante. M. Joseph Dubuc, alors jeune avocat, à Montréal, avait déjà pris les devants, à la demande de Mgr J. N. Ritchot.

Mgr Taché invita MM. Girard et Royal à l'accompagner dans l'ouest, et tous deux répondirent sur le champ à son appel.

M. Royal, né au milieu de la tourmente de 1837, fonda le premier journal qui lui fut propre, pendant que l'agitation politique de 1867 battait son plein, et commença une nouvelle carrière, au Manitoba, aux derniers jours du gouvernement provisoire, alors que cette province était en ébullition et menaçait de mettre le feu au reste de la confédération.

Pourtant, par une curieuse ironie du sort, M. Royal était d'un tempérament bien calme. Il ne se laissait pas égarer par l'enthousiasme fascinateur du moment et ces événements fortuits n'exercèrent aucune influence maligne sur son caractère. Disons plutôt, que se possédant lui-même dans la quiétude de ses pensées, il était merveilleusement doué des qualités nécessaires à un homme d'état, appelé à agir dans des situations qui demandent de l'habileté et de la pondération.

Avant de suivre M. Royal dans la deuxième phase de sa vie, je n'ai garde d'oublier la part active qu'il prit dans le recrutement des zouaves pontificaux, que le Canada français, en 1867 et 1868, envoya à Rome au secours de l'immortel Pie IX.

Comme membre du bureau de direction, il ne s'épargna aucun trouble pour assurer le succès de ce mouvement si admirable de la foi des Canadiens-français. Il a publié dans "Le Nouveau Monde," sur cette glorieuse croisade, des pages empoignantes qui eurent du retentissement jusqu'en France. Un souffle d'enthousiasme religieux et de patriotisme chrétien passa sur la province de Québec, presque comme aux jours de Pierre L'Ermite. On vit des jeunes gens appartenant à nos meilleures familles s'arracher des étreintes maternelles pour aller faire au Saint-Père un rempart de leurs poitrines contre les balles garibaldiennes et offrir généreusement leur sang pour la liberté de l'Eglise. Ce fut un beau spectacle pour l'Europe, que le défilé de ces jeunes bataillons, accourus de si loin, pour protéger la Papauté.

Ce fut alors que M. Royal se lia d'amitié avec le chevalier Taillefer, commandant du premier contingent des Zouaves Canadiens. Il devait le rencontrer plus tard dans le parlement provincial de Manitoba.

M. Royal arriva au fort Garry juste à temps pour assister à la dernière séance du gouvernement provisoire. Le lendemain, Riel avait cessé d'être président et Lord Wolsely entra dans le fort abandonné et prenait en main les rênes du gouvernement, pour les remettre quelques jours après au premier gouverneur de Manitoba, l'hon. A. G. Archibald.

A l'automne 1870 eurent lieu les élections provinciales, et MM. Girard, Royal et Dubuc furent élus députés par acclamation. Ces trois hommes devinrent les figures les plus marquantes de l'élément Français

de Manitoba et les facteurs principaux dans les événements qui suivirent cette période aigüe et troublée de l'histoire de cette province.

Les comparaisons ont toujours un côté pénible et blessant; c'est pourquoi je me garderai bien d'en établir aucune entre ces trois hommes de mérite, qui ont rendu chacun de grands services à la cause Française.

Toutefois, je me bornerai à quelques notes fugitives pour indiquer brièvement les traits saillants de leur caractère respectif.

L'hon. M. Girard, d'un tempérament conciliant et modéré, était entouré du respect et de la considération de toute la population du pays. Son extrême bonté lui faisait éviter, autant que possible, les heurts et les frictions inutiles; mais lorsqu'il se trouvait acculé à ses derniers retranchements, pour la défense des droits des siens, il se raidissait avec une tenacité surprenante et qui déconcertait ses adversaires. Il avait la parole facile, chaude et entraînante.

Dès septembre 1870, le gouverneur Archibald l'appela avec M. Boyd, à devenir son conseiller, et il demeura dans le gouvernement jusqu'au mois de mars 1872, alors qu'il fut remplacé par M. Royal. Nommé sénateur en 1871, il ne put, par la suite, consacrer autant de soins aux affaires provinciales. Lorsqu'une crise éclata en 1874, M. Girard eut l'honneur d'être le premier ministre de Manitoba. Il appela, comme un de ses collègues, M. Dubuc, qui accepta le portefeuille de procureur-général. C'était la première administration régulière dont fut dotée notre province. Avant M. Girard, il n'y avait pas eu de chef de cabinet. Le gouvernement Archibald avait formé son ministère en choisissant lui-même tous ses conseillers, qui se trouvaient ainsi sur un pied d'égalité et sans premier reconnu. Ce gouvernement ne dura que quelques mois.

En 1879, une autre crise amena de nouveau M. Girard dans le cabinet, qu'il quitta définitivement en 1883. La mort de cet homme de bien, arrivée en septembre 1892, causa à Manitoba un deuil général.

Dès leur arrivée à la Rivière Rouge, MM. Royal et Dubuc se rencontrèrent au palais de Mgr Taché, dont ils étaient les hôtes, et se lièrent d'une amitié qui ne s'est jamais démentie. Ils étaient faits pour se comprendre.

Prototype de l'homme droit, loyal et fidèle comme l'épée du roi, d'une franchise proverbiale et d'une sûreté de jugement peu ordinaire, M. Dubuc fut le digne émule de M. Royal. M. Royal aimait à rendre hommage, le premier, à la noblesse de caractère, à l'élevation de sentiments et aux talents sérieux de celui qui fut, pendant plusieurs années, son Alter Ego.

De fait, comme grandeur morale, l'hon. M. Dubuc a sa place marquée parmi les hommes distingués dont notre race s'honore. Depuis qu'il est sur le banc, il est devenu l'idole du barreau, qui admire en lui le sens inné de la justice et de l'équité et la clarté de ses décisions.

Aussi, la population de l'ouest, sans distinction de nationalité, ni de religion, a-t-elle salué avec satisfaction et applaudi de tout cœur sa récente nomination au poste si honorable de juge en chef pour Manitoba. C'est le premier Canadien-français qui reçoit un tel honneur dans notre province.

MM. Royal et Dubuc formèrent une société légale et pratiquèrent ensemble jusqu'au mois de mai 1876, alors que M. Royal devint procureur-général, tout en conservant, le portefeuille de secrétaire provincial. Ce surcroît de besogne le força à abandonner momentanément la pratique de sa profession, qu'il ne reprit qu'en 1880. Il forma cette année-là une nouvelle société, avec celui qui porte en ce moment la parole, sous le nom de "Royal et Prud'homme." Cette société fut dissoute au mois de juillet 1885, lorsque je fus appelé à monter sur le banc.

M. Royal renonça alors aux études légales pour n'y plus retourner. C'est dans le bureau de MM. Royal et Dubuc que se discutaient toutes les questions qui concernaient l'élément Français de l'ouest. M. Royal, qui ne s'était fait recevoir avocat que comme en tout cas, comme une poire pour la soif, tel qu'il le disait lui-même en souriant, eut occasion, en certaines circonstances graves, de faire son apparition au temple de Thémis et d'être mêlé à des procès retentissants.

De concert avec M. Dubuc, il dirigea, avec un talent remarquable, l'enquête préliminaire d'Ambroise D. Lépine, l'adjutant général de Riel, accusé du meurtre de Scott. Ce fut lui qui, en 1874, fit venir l'hon. M. Chapleau, de la province de Québec, pour plaider cette cause devant les jurés et il se chargea lui-même de l'adresse aux jurés Anglais. Il défendit également André Nault, accusé de participation dans le même crime. Dans ces procès politiques, il s'acquitta du premier coup, la réputation d'avocat habile et fertile en ressources.

Les lauriers dont il se couvrit, dans ces courtes périodes de sa carrière d'avocat, font regretter qu'il n'ait pu y consacrer plus de loisir. Il aurait pu facilement s'y créer une position enviable et surtout plus lucrative que dans celle du journalisme.

Que de requêtes, de mémoires et d'articles de journaux furent rédigés par M. Royal, sur la question de l'amnistie, des droits des anciens colons du pays, de l'émigration, etc. Il faudrait ici écrire un livre pour raconter convenablement les travaux de tous genres qu'il entreprit dans l'intérêt de ses compatriotes. Qu'il me soit permis, au moins, de dire qu'il ne s'est guère épargné et qu'il n'a jamais hésité à payer de sa personne, et souvent de sa bourse, pour la noble cause qui lui était confiée.

Lorsque le premier parlement de Manitoba fut convoqué en 1871, M. Royal fut élu unanimement Orateur. Un fait assez étrange à constater, à ce moment, c'est que pas un seul des députés ne possédait l'ex-

périence de la procédure parlementaire, à l'exception de M. Royal, qui avait assisté autrefois aux débats de l'Assemblée Législative de Québec.

Le 15 mars 1872, il quittait le fauteuil présidentiel pour aller s'asseoir sur les banquettes ministérielles, comme secrétaire provincial. Il résigna en juillet 1874 et, le 3 décembre de la même année, il entra dans le cabinet Davis, comme secrétaire provincial et ministre des travaux publics. Au mois de mai 1876, lorsqu'il devint procureur général, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, il abandonna la direction du département des travaux publics, mais conserva le portefeuille de secrétaire provincial.

De 1872 à 1879, sauf une interruption de cinq mois, il demeura ministre, et je pourrais dire le chef virtuel du gouvernement par l'ascendant que lui donnait sa supériorité intellectuelle. Les députés Anglais se plaisaient à reconnaître ses talents d'administration et la fertilité de ses ressources dans les situations qui demandaient du tact et du savoir-faire.

Entreprendre de législater sur du neuf et de créer tout d'une venue les rouages si compliqués d'un gouvernement, dans un pays qui sortait d'une tourmente, était une tentative peu commode et qui exigeait des talents bien équilibrés.

Une fausse manœuvre eut suffi pour soulever des haines encore mal éteintes et créer une panique. Dans une province, qui a joui depuis quelque temps des bienfaits du régime constitutionnel, on trouve des traditions qui ont donné le pli à l'opinion publique et qui suragent au milieu des colères que déchainent tout à coup des questions brûlantes. Les lois tiennent par des racines profondes, implantées dans le tempérament et les mœurs du peuple.

Mais à Manitoba, il fallait travailler sur une table rase, calculer juste avec des quantités imparfaitement connues, au milieu d'éléments disparates, d'une civilisation de première poussée et du relâchement des freins réguliers qui maintiennent d'ordinaire une société. Les libertés constitutionnelles ne sont pas un aliment que tous les estomacs peuvent digérer sans préparation. Or, cette province, toujours à la veille d'une émeute, avait besoin d'être guidée par des hommes supérieurs, capables de ménager cette transition et de faire accepter par l'opinion publique ce nouvel ordre de choses.

Ce fut le grand mérite de M. Royal de s'être acquitté de cette tâche si difficile, dans des circonstances exceptionnelles. Il s'est acquis par là un droit à la gratitude de ses concitoyens. Une étude de la législation qu'il fit adopter m'amènerait trop loin et prolongerait ce discours au delà des bornes convenables. Je mentionnerai, cependant, la loi universitaire dont il est l'auteur. Il en fut récompensé par le conseil de cette institution, qui le choisit pour vice-chancelier. Il présenta également

la première loi scolaire, et devint le premier surintendant d'éducation. Il fut chargé, plus tard, de la refonte des statuts provinciaux, avec le juge en chef Wood.

Il prit une part importante à l'abolition du conseil législatif, qui n'était d'aucune utilité. On avait cru, tout d'abord, que ce corps pourrait protéger la minorité et la mettre à l'abri d'actes agressifs de la part de la Chambre populaire.

Cette espérance était purement illusoire. Pour être effectif, le conseil, qui ne se composait que de sept membres, aurait dû indubitablement être augmenté. La constitution y pourvoyait d'ailleurs. L'élément Français, par suite de l'émigration Anglaise, se serait trouvé amoindri au conseil et obligé de compter sur le bon vouloir de deux Chambres au lieu d'une. En 1879, l'hon. M. Dubuc, qui représentait le comté de Provencher aux Communes, fut nommé juge et l'hon. M. Royal lui succéda.

Les électeurs de Provencher lui demeurèrent fidèles jusqu'à ce qu'il fut nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. Il fit bonne figure au Parlement Fédéral et soutint la réputation qui l'y avait précédé. Il était considéré comme une autorité sur les choses de l'ouest.

Ses discours d'un style châtié et d'une diction attrayante ne manquaient jamais d'éveiller l'attention publique.

C'est en 1888 qu'il fut appelé au poste de lieutenant-gouverneur. Trois ans avant, Lord Lansdowne lui avait conféré la médaille de la confédération.

C'était le couronnement de sa carrière et la récompense de ses états de service.

Quelque soit l'opinion que l'on puisse entretenir sur les actes de sa vie publique, on ne refusera pas à sa mémoire le témoignage d'avoir été un homme de bien, dévoué aux intérêts religieux et nationaux de ses compatriotes de l'ouest et utile à son pays.

A l'expiration de son terme d'office, il quitta l'ouest, auquel il avait consacré les plus belles années de sa vie, et retourna à Montréal. La même année (1893) il remplaça son ami de cœur, l'hon. sénateur Tassé, à la rédaction de "La Minerve." Comme presque tous nos hommes d'état, M. Royal n'était pas riche. Les dures nécessités de la vie l'obligèrent à reprendre sa plume et à entrer de nouveau dans le journalisme.

En 1894, la Société Royale du Canada lui offrit un siège dans son sein et fut heureuse d'inscrire parmi ses membres cet écrivain de marque.

Au soir de sa carrière, il se recueillit un instant et entreprit une histoire du Canada, comprenant la période écoulée depuis la confédération. La mort l'atteignit lorsqu'il achevait de mettre la dernière main à ce travail de longue haleine. Il s'endormit doucement, entouré des

consolations de l'Eglise, qu'il avait tant aimée, de l'affection de ses proches et des regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

Pendant qu'il était au Manitoba, il avait fondé, en 1871, "Le Métis," auquel collabora M. Dubuc pendant trois ans d'une manière très active.

En 1882, "Le Manitoba" succéda au "Métis." A part la valeur littéraire de ce journal, "Le Métis" était un registre précieux, dans lequel étaient consignés les événements importants de cette époque.

Il constitue un document d'une valeur inappréciable sur les commencements de notre province.

M. Royal fut à plusieurs reprises élu président de la société St-Jean-Baptiste de St-Boniface qui, pendant longtemps, était la seule organisation de ce genre dans tout le Nord-Ouest. L'union fraternelle, qui se cimente par les sacrifices d'opinion personnelle pour le bien général, cette union féconde qui centuple les forces vitales d'une nationalité, était le thème constant de ses discours du 24 juin. Mais il voulait cette union dans la conservation de nos traditions d'honneur, de respect mutuel et d'aspirations vers le bien, dans la culture des heureuses dispositions de notre caractère et surtout dans une étroite alliance avec le clergé. Il voulait qu'on fit large la part d'influence de ce dernier, parce qu'elle tend toujours à la grandeur de notre race. Aussi pour lui, Canadien-français et catholique, étaient tout un. Il ne pouvait comprendre qu'on put considérer encore comme un frère celui qui avait eu le malheur d'abandonner sa foi. En effet, le Canadien-français qui renie ses croyances religieuses, devient méconnaissable aux yeux de ses compatriotes. Il sort de nos rangs et rompt avec tout un passé historique, sur un point essentiel et caractéristique.

On ne se scinde pas en gardant la langue et rejetant la foi. Une opération de ce genre est nécessairement fatale. Aussi, remarque-t-on que ceux des nôtres qui ont cessé d'être catholiques, finissent bientôt par faire bande à part, quand ils ne vont pas grossir les rangs d'une autre nationalité. Ne recevant plus la sève religieuse du tronc national, ils s'étiolent, tombent comme une branche desséchée, pour aller retiger ensuite sur une autre souche.

Il serait étonnant qu'il en fut autrement, car le catholicisme a imprimé à notre âme une empreinte indélébile. Nous lui appartenons par toutes les fibres de notre être. On le retrouve à notre berceau et intimement lié ensuite à toutes nos institutions. En éliminant cet élément qui fait partie de notre vie, on devient un hors d'œuvre, un reproche constant au reste du groupe national et une enthèse qui se redresse constamment comme un protêt de déchéance.

Dans les heures de loisir que lui donnait le journalisme, M. Royal fonda, avec d'autres écrivains distingués, "La Revue Canadienne," qui

est demeurée depuis l'un des recueils de littérature canadienne le plus prisé dans la province de Québec. Elle a rendu à notre nationalité des services considérables et est conservée religieusement dans les bibliothèques assez heureuses pour en posséder toutes les livraisons.

Elle célèbre cette année le 40e anniversaire de sa naissance. C'est déjà un âge bien respectable en Canada et qui la constitue la doyenne des publications de ce genre.

Elle a vu bien des compagnes, écloses à ses côtés, toutes palpitantes d'espérance, lui fausser compagnie, après quelques années d'existence, faute d'encouragement.

"La Revue Canadienne" a connu, elle aussi, ses heures d'angoisse et de difficultés pécuniaires. Elle a pu heureusement les traverser et aujourd'hui elle semble s'être plongée dans l'eau de Jouvence et avoir acquis un regain de vigueur, sous la direction intelligente qu'elle reçoit et qui lui promet de voir encore de nombreux printemps.

"La Revue" fut fondée en 1864. M. N. Bourassa fut choisi pour être le président du bureau de direction et M. Royal le secrétaire-gérant avec J. A. N. Provencher comme assistant. Parmi les collaborateurs, outre ces deux derniers noms, nous trouvons ceux de deux autres écrivains qui ont laissé un souvenir précieux dans le Nord-Ouest: ce sont Mgr Lafêche, compagnon de Mgr Taché, à l'île à la Crose, et le P. Aubert, O.M.I., qui, en 1845, fit avec Mgr Taché le voyage à la Rivière Rouge.

M. Royal débuta, dans cette nouvelle publication, par une étude sur le traité de réciprocité de 1854, qui allait expirer. Cet article plein de verve et documenté, était un plaidoyer habile en faveur de la continuation du traité. Il conseillait, s'il devait être abrogé, de chercher des marchés à nos productions dans la Grande Bretagne et sur le continent Européen. "La politique de ce pays, disait-il, doit avoir un but noble, élevé, d'émancipation et d'indépendance; tous nos actes importants doivent s'imprégner de ce souffle fécond et respirer comme un parfum d'avenir." Ces quelques lignes faisaient déjà prévoir l'auteur de "République ou Colonie." Ce premier effort fut bientôt suivi par une étude sur la vie de Sir Louis Hippolyte Lafontaine. Ce travail magistral est l'œuvre par excellence de M. Royal et la pièce de résistance de tous ses écrits. Il mériterait d'être imprimé en brochure et distribué dans nos collèges pour l'instruction de la jeunesse. C'est un tableau rapide mais complet d'une des parties de notre histoire la plus difficile à apprécier. M. Royal s'est réellement surpassé dans ces pages inspirées, qui s'élèvent par le style, la chaleur, le souffle patriotique et la fidélité des traits, à la hauteur de Garneau, notre historien national. Comme il nous fait bien sentir, avec toutes ses nuances, les courants d'opinion qui agitaient les divers groupes politiques, et connaître l'or-

ganisation et les tendances de chacun d'eux, le travail de formation et de dissolution des partis qui se disputaient le pouvoir et émergeant au-dessus de l'arène où ces éléments en fermentation se combattent, il nous montre la noble figure de Lafontaine qui se dresse, domine la situation et arrache des mains de ses adversaires nos libertés constitutionnelles.

Je ne puis mieux donner une idée de ces belles pages que par une citation qui résume presque toute la vie de Lafontaine.

“La plus grande gloire de ce grand homme, dit-il, sera d'avoir combattu pour la liberté de son pays, avec les armes dont on voulait la frapper, et d'avoir assis son triomphe sur l'état social où ses ennemis s'étaient flattés de la faire disparaître pour toujours.”

M. Royal met en pleine lumière les hommes du jour qui furent les compagnons d'arme de Lafontaine. D'un coup de pinceau finement tracé, il burine les traits de Baldwin, Draper, Sir Allan McNab, etc. Lorsque se présente la figure de ce grand patriote qui eut nom D. B. Viger, l'auteur se trouble, hésite, se sent évidemment mal à l'aise dans ses appréciations et finit par suspendre son jugement. Il laisse néanmoins trahir un peu sa pensée dans la complaisance avec laquelle il met sous les yeux du lecteur les motifs patriotiques qui ont pu déterminer les actes de ce vieux patriarche de nos luttes politiques. Ces quelques lignes sont d'un intérêt très piquant, car il est fort probable qu'elles expriment la pensée de l'hon. D. B. Viger. Il ne faut pas oublier, en effet, que M. Royal avait été, pendant quelque temps, son secrétaire privé, et que plus d'une fois ce noble vieillard a dû l'entretenir sur cette phase de sa carrière où il lui semblait que ses compatriotes s'étaient mépris sur ses intentions.

C'est un soulagement pour les Canadiens-français de savoir que M. D. B. Viger a pu, à un moment donné, manquer de justesse et de sagacité dans ses appréciations sur le nouvel ordre de choses et les obligations qu'il comportait, ni l'éblouissement du pouvoir, ni des motifs d'avancement personnel n'ont effleuré ce cœur dévoué aux intérêts des siens.

D'ailleurs, ceux qui ont longtemps souffert sous un régime néfaste, sont portés naturellement à s'exagérer les dangers d'un recul à ce passé encore tout vivace dans leur souvenir. Comme le laisse entendre M. Royal, l'hon. M. Viger a pu croire à une fausse manœuvre de Lafontaine et craindre qu'on exigeait sitôt le plein exercice des nouvelles libertés, il s'exposait à perdre ces libertés-là même.

C'est dans des études de cette nature, sur des sujets complexes, que M. Royal se trouvait dans le milieu qui lui convenait davantage et pouvait mieux donner la pleine mesure de ses talents. La structure de son esprit synthétique s'accommodait à ces situations embrouillées, tendues et périlleuses. Son œil exercé, scrute rapidement l'origine et la

cause des événements, à mesure qu'ils se produisent et sait distinguer non seulement les différences, mais même les teintes éphémères d'opinions entre les hommes marquants du jour.

C'est le champ qu'il a exploité avec le plus de succès et où il semble se mouvoir le plus à son aise.

L'année suivante, il publiait dans "La Revue Canadienne" une étude sur un sujet similaire, intitulée: "Considérations sur les nouveaux changements constitutionnels de l'Amérique Britannique du Nord."

Il cherche à démontrer dans cet ouvrage que le système fédératif est la condition la plus logique et l'acheminement le plus naturel des diverses possessions Anglo-Américaines. Il commence par poser comme base de sa thèse, qu'il ne se présentait pour les colonies que trois moyens de se constituer, politiquement, en dehors de leur existence actuelle.

Ces trois moyens étaient leur érection en plusieurs souverainetés indépendantes, leur annexion aux Etats-Unis et enfin leur union sous un même gouvernement central. C'est à ce dernier moyen qu'il s'arrête, comme étant le seul qui put assurer d'une manière solide et permanente la prospérité matérielle, l'indépendance, la grandeur et la libre et naturelle expansion de chacune de ces provinces. Pour appuyer cette opinion, il énumère l'étendue et les ressources de l'Amérique anglaise et démontre la solidarité d'intérêts qui existe entre ces diverses colonies isolées. Il passe en revue les richesses agricoles et manufacturières de chacune d'elles, le développement de leur industrie et de leur exportation et l'importance d'une union douanière.

Après avoir indiqué les avantages mutuels qui résulteraient de la confédération, l'auteur étudie les conditions dans lesquelles cet événement doit se produire. Il se demande ce que deviendront nos institutions religieuses et nationales sous le régime fédéral et il en conclut qu'elles auront plus d'avenir et de chance de s'étendre et de se fortifier sous cette forme de gouvernement que sous aucune autre. Il insiste aussi sur les garanties sérieuses que ce pacte devra consacrer en faveur de l'élément Français et catholique. Dans la dernière partie de ce travail, il combat l'annexion et en démontre les dangers.

Dans cette étude, M. Royal fait œuvre d'un penseur possédant des connaissances considérables sur la philosophie de l'histoire.

Plusieurs de ses considérations seraient encore aujourd'hui d'une actualité frappante.

Si nous laissons de côté les écrits de M. Royal, qui touchent de près les choses de la politique, nous avons sous les yeux un joli morceau de littérature qui a pour titre: "Le sacrifice et l'égoïsme." Cette étude porte l'empreinte de sa mentalité. On ne sait trop quoi le plus admirer, ou de la fécondité des conceptions, de la fraîcheur des peintures, de la

richesse des couleurs, ou de la splendeur du jet. Sous un style nerveux qui drape des pensées originales et d'une grande justesse, il nous montre l'égoïsme triomphant chez les peuples anciens, l'individu déifié dans tout, jusque dans les tendances les plus abjectes de sa nature et la loi du plus fort, courbant le monde sous sa verge abrutissante. Il fait voir ensuite l'œuvre réparatrice du christianisme, qui jette dans ce monde perdu le principe généreux du sacrifice au moyen duquel la société se reconstitue. Après un exposé nettement tracé des ravages de l'égoïsme et des bienfaits du sacrifice, il descend dans les détails de la vie et dénonce les menées de l'ambitieux, de l'avare, du jaloux et du mesquin. La partie dans laquelle il établit le parallèle entre le fonctionnement et les résultats matériels et moraux, des institutions de charité organisées par l'état et maintenues par des taxes spéciales et ceux dus à l'initiative des particuliers et à la pratique des préceptes de l'évangile, est d'une envolée superbe.

Laissez-moi citer un des délicieux passages qu'on y rencontre.

“ Toutes les plus belles phrases des économistes, dit-il, ont-elles été capables de nous donner une seule de nos sœurs de charité? Tout l'or de l'état pourrait-il former un seul St-Vincent de Paul? Pour-quoi ce contraste; pourquoi d'un côté, la vie, le succès, le soulagement à la fois de l'âme et du corps et de l'autre les résultats douteux et rien qui adoucisse la flétrissure de l'assistance. C'est que dans le premier cas l'idée de sacrifice et la pratique d'une vertu sont le mobile de l'acte, tandis que le second ne s'attache qu'à faire disparaître l'effet physique et tout matériel de la pauvreté, sans chercher à amoindrir la cause morale, qui est l'égoïsme. C'est ainsi que se trouve prouvé, une fois de plus, l'accord éclatant des doctrines du christianisme avec les saines notions de la science humaine et la communauté des principes de l'économie politique avec les préceptes de la morale évangélique.”

Jusqu'en 1867, il publia, dans chaque livraison de “ La Revue,” une chronique des événements du mois et des notices bibliographiques, afin de tenir les lecteurs au courant des nouvelles importantes et du mouvement littéraire.

Dans un style châtié et sobre, qui se replie sur lui-même pour être plus concis, il s'acquittait de cette tâche ingrate avec un rare bonheur. Quelquefois il s'échappait et prenait son essor. Alors, la chronique dégénérait en véritable conférence qui couvrait plusieurs colonnes de “ La Revue.” Le rédacteur du “ Nouveau Monde ” avait, dans certaines circonstances, grand mal à entrer dans les habits trop étroits d'un chroniqueur. On pourra s'en convaincre en feuilletant les pages de “ La Revue ” de 1865.

En 1868, M. Royal, qui commençait un peu à négliger les travaux de longue haleine, donna devant "L'Union Catholique de St-Hyacinthe" une conférence sur "Le Naturalisme de Benjamin Franklin." Il n'est pas tendre, dans cet écrit, sur les principes constitutifs de la société américaine.

Il montre Franklin, un des pères de cette puissante république, marchant sur les traces des anciens philosophes païens, tels que Socrate, Platon et Aristote, et faisant faire un recul de deux mille ans à cette nation, en la jetant dans les formes verroulées du Naturalisme antique et la dirigeant hors des voies du christianisme. Il fait toucher du doigt les ruines morales dont cette jeune société souffrait déjà, presque à son berceau, pour avoir rejeté les vérités vivifiantes de l'évangile. Il montre Franklin faisant table rase de la révélation, pour ramener les hommes de sa république aux notions pures et simples de la religion naturelle. Cette étude fort documentée est tout à lire. Je citerai du moins ses conclusions.

"La conclusion que nous pourrions déduire, dit-il, du sujet que nous avons examiné et dont nous n'avons indiqué que les principaux traits, pourrait se formuler ainsi, d'une manière générale:

"1. La sagesse purement rationnelle est impuissante à contenir les passions de l'homme déchu.

"2. Le renoncement est la condition première de toute civilisation.

"3. Le sensualisme, ou plutôt la doctrine utilitaire, est impuissante à assurer aux sociétés le progrès régulier et constant de la population et ce résultat est l'œuvre exclusive des doctrines et des institutions de l'Eglise catholique."

J'ai parlé de "L'Union Catholique de St-Hyacinthe." Une société du même genre avait été organisée à Montréal par les PP. Jésuites. M. Royal en devint le président. En 1866, il y prononça un discours sur "Le Goût," qui fut très remarqué. Je n'en citerai qu'une phrase

"Si nous ne voulons pas nous écarter, dit-il, de la route du beau et faire preuve de goût, veillons à ce que cette précieuse harmonie des coeurs et de l'esprit, du fond de la forme, cette alliance du sentiment qui remue et de la raison qui persuade, soit sans cesse le but de nos efforts."

Ces quelques lignes résument les développements qui précèdent et en sont comme la quintessence.

La période de la vie de M. Royal où il produisit le plus d'œuvres littéraires couvre les années de 1864 à 1870. Il semblait alors inépuisable et toujours en veine.

Ses écrits respirent tous une grande fraîcheur de style et de pensées et portent l'empreinte d'un esprit fin et cultivé. Après son départ pour la Rivière Rouge, les soucis de la politique ne lui donnèrent guère

de loisir, et ce n'est qu'à de rares intervalles qu'il put se livrer à ses travaux favoris.

Dans sa retraite, à Régina, il retrouva sa liberté et en profita pour publier quelques bluettes, toutes pétillantes d'esprit et ciselées avec art. En les parcourant, ses amis se disaient les uns aux autres, qu'évidemment la plume de M. Royal n'avait pas vieilli.

Son "Capitaine Maillé," par exemple, pour ne parler que de celle-là, faisait les délices de nos littérateurs. Ces productions fugitives, écloses comme en se jouant, n'étaient qu'une préparation à un ouvrage plus sérieux.

"République ou Colonie," publié en 1894, a été, je dois l'avouer, le sujet de vives critiques et je ne viens pas, assurément, ouvrir ici un débat intempestif.

Si je ne me trompe, toutefois, je crois que la pensée dominante de cette brochure n'était pas tant de trouver, comme semblait l'indiquer le titre, le mot ultime de notre avenir politique, que d'éveiller l'opinion publique sur ce grave problème et de lever un coin du voile qui cache nos destinées.

Ca et là, il fait descendre la sonde jusqu'au fond de cette mer brumeuse, sur laquelle s'avance le navire qui porte notre jeune nation, afin de connaître les écueils qui pourraient lui être funestes. Il s'efforce de bien se rendre compte des courants qui nous emportent, afin de savoir à quels rivages nous allons aborder; et il livre le résultat de son interrogatoire aux hommes qui pensent et qui peuvent orienter notre course vers le port de salut. Il constate un état de malaise et des éléments de dissolution au sein de notre société hétérogène et il se demande avec inquiétude quels toniques assez énergiques il faudrait lui infuser pour enrayer les ravages de ces germes morbides qui menacent de la précipiter dans des crises fatales.

Ce n'est que comme un *Obiter Dictum* qu'il hasarde une réponse à des questions sur lesquelles il cherche plutôt à provoquer une discussion qu'à trancher en dernier ressort. D'ailleurs, organiser une société à l'avance, d'après des principes abstraits, tailler une constitution de toute pièce en anticipation de choses prévues, d'après le concept des probabilités humaines, est une opération difficile et peu chanceuse, qui demande une dévination prophétique, j'allais dire du génie.

S'il est vrai de dire que chaque génération d'avance, à son insu, porte en elle-même son avenir et son histoire, il ne faut pas oublier également que bien des calculs tombent à l'eau par suite d'événements non prévus et que souvent les sociétés ne sont pas l'œuvre de la logique. D'ordinaire, c'est à la suite de tâtonnements prolongés, d'enquêtes longues et minutieuses et de retouches constantes qu'on parvient à trouver la formule voulue du problème et les conditions appropriées et durables

de la constitution la plus en harmonie avec les besoins, les tendances et les aspirations d'une nation. Les premiers pionniers qui s'aventurent dans ces sentiers non battus, sont obligés de se frayer une voie au milieu de régions inconnues et de mirages décevants. Ces tentatives d'exploration, pour incomplètes qu'elles soient, redisent néanmoins la hardiesse et la trempe de caractère de ces osés. Elles aplanissent la route à ceux qui, plus tard, profitant des travaux de leurs devanciers, se jettent dans la même entreprise hasardeuse. Ce mérite en vaut bien d'autres. Quoiqu'il en soit, on ne refusera pas à M. Royal, j'en ai l'assurance, des éloges bien mérités pour les belles pages d'économie politique et d'études ethnologiques dont cet ouvrage est parsemé.

Un auteur a dit: "Nos idées sont comme les vignes, ces flexibles "lianes, qui demandent un appui pour se charger de fleurs et de fruits."

Dans cet ouvrage, M. Royal se proposait un but noble et patriotique. Il espérait, en répandant des idées de respect et de tolérance mutuelle, mettre à la base de nos assises sociales des principes de justice et de vie. Ces principes, en s'élevant sans contrainte et sans entrave, pourraient demeurer toujours à hauteur d'appui de l'arbre national et permettre à chaque race d'atteindre son plein développement et sa parfaite maturité.

Je crois en avoir assez dit pour faire connaître les principaux traits et les œuvres de M. Royal. Les consolations de la religion embaumèrent sa vie, cette tente dressée pour un jour. Lorsque les dernières ombres du crépuscule se furent répandues dans sa chambre où se dressait déjà le spectre de la mort, la douce espérance vint s'asseoir à son chevet et répandit sur ses yeux à demi éteints les premières lueurs de l'immortel et glorieux matin qui se levait pour lui.

Il ne me reste plus qu'à déposer sur la tombe de cet homme de bien, au nom de ses collègues de la Société Royale du Canada, le témoignage de leurs sincère admiration pour ses talents supérieurs, ses grandes qualités morales, son attachement profond à l'Eglise catholique et à sa nationalité et les services éminents qu'il a rendus à sa patrie.